



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/157

Caisse de Crédit Municipal de Lyon - Présentation des comptes financiers 2019

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

**Rapporteur :** Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/157 - CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE LYON -  
PRÉSENTATION DES COMPTES FINANCIERS 2019  
(DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION  
CONTRÔLE DE GESTION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 514-2 du code monétaire et financier, relatif aux Caisses de Crédit Municipal, dispose en son alinéa 9 que « *le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal, ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier, après leur adoption par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, sont transmis pour information au Conseil Municipal de la commune siège de la Caisse* ».

Monsieur le Directeur général du Crédit Municipal a transmis à la ville l'ensemble des documents budgétaires et financiers se rapportant à l'exercice 2019, approuvés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 10 mars 2020.

**L'activité dans le domaine bancaire**

Le plan de relance de l'activité des crédits à la consommation du Crédit Municipal de Lyon, lancé en 2017, comportait trois phases :

- stopper la chute de la production, continue depuis plusieurs années,
- inverser l'évolution de l'encours, lui aussi en baisse constante,
- améliorer la rentabilité de cette activité.

Si la première phase avait été amorcée dès 2017 et 2018, c'est bien au cours de l'exercice 2019 que la production des crédits à la consommation a été réellement relancée : + 14,59 % par rapport à 2018 (et + 17,15 % par rapport à 2016, dernière année avant le lancement du plan).

Cette nette amélioration de l'activité en 2019 a également permis l'augmentation significative des encours sains de crédits à la consommation: + 8,17 % par rapport à 2018, validant ainsi la seconde phase du plan.

Quant à la troisième phase, elle a été enclenchée, les produits issus de cette activité s'étant stabilisés sur l'exercice, malgré le contexte de taux bas et de concurrence vive.

2020 devra être l'année de la consolidation de ces bons résultats, et les efforts seront maintenus pour que cette dynamique perdure et que la rentabilité de cette activité contribue à améliorer les résultats de l'Etablissement.

**L'activité dans le domaine social**

Le prêt sur gage, activité principale du Crédit Municipal de Lyon, a connu une année plus contrastée : les encours ont légèrement fléchi ; l'établissement s'est doté d'un

nouvel outil de gestion plus performant, améliorant le pilotage de l'activité, la connaissance client, et le service rendu à la clientèle (particulièrement en termes de services en ligne).

Il convient aujourd'hui de redynamiser cette activité sur l'ensemble du territoire, en travaillant sur la notoriété du Crédit Municipal de Lyon et sur l'amélioration continue de son offre de services. Actuellement, près de 400 clients sont accueillis quotidiennement dans l'ensemble des agences du Crédit Municipal de Lyon.

Le prêt sur gage, monopole des Caisses de Crédit Municipal, est le premier service à vocation sociale de l'Etablissement puisque le montant moyen des opérations d'engagement, de renouvellement ou de prolongation (plus de 100 000 opérations réalisées en 2019) reste du microcrédit (700 €). Saus 7 % des contrats de prêts sur gage font l'objet d'une vente aux enchères, ce qui prouve l'attachement des clients à leurs biens, le rôle de dépannage de ce service et la vocation de l'Etablissement qui est de prêter et non de vendre.

Le Crédit Municipal de Lyon, au titre de ses missions sociales, a également accordé en 2019 à l'ADIE une ligne de crédit qui lui a permis d'octroyer aux créateurs d'entreprises 253 microcrédits pour un montant de 594 K€ ; le Crédit Municipal de Lyon est ainsi le deuxième financeur régional de l'ADIE Auvergne Rhône Alpes.

Enfin, le partenariat conduit dès 2007 avec le Secours Catholique a été étendu à d'autres structures d'accompagnement. 320 microcrédits ont ainsi été octroyés pour un montant de 961 K€. L'Etablissement, qui veut être acteur du microcrédit dans la totalité de sa zone d'influence, a particulièrement mis l'accent sur cette activité en 2019.

### Les résultats

Malgré la baisse des autres produits d'exploitation bancaire (- 31,61 %), principalement liée au départ non remplacé début 2019 du locataire d'une partie du bâtiment du siège à Lyon (- 80 K€), le Produit Net Bancaire est en légère progression (+ 1,03 %).

Les frais de Personnel sont fortement impactés par la fin du dispositif du CICE, non compensé pour les Etablissements Publics Administratifs que sont les Crédits Municipaux. Cela représente en 2019 une charge de personnel complémentaire de 80 K€, soit 70 % de l'augmentation des charges de personnel. Hors cet élément, les charges de personnel n'augmentent que de 1 %. Les frais généraux sont stables et maîtrisés (-0,96 %). Les amortissements sont également stables (- 0,59 %).

Le coût du risque reste positif, en amélioration.

Le résultat net (1 M€) est en hausse par rapport à celui de l'année 2018 : + 2,41 %. Il permet à l'établissement de renforcer ses fonds propres, et d'affecter une partie de ce résultat au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LYON, ainsi qu'à ceux des villes dans lesquelles le Crédit Municipal a une implantation : Saint-Etienne, Grenoble, Macon et Clermont-Ferrand ; la dotation globale en faveur de ces organismes s'élève à 340 K€, en hausse de 5,58 % par rapport à l'exercice précédent.

Vu l'article 514.2 du code monétaire et financier ;

Où l'avis de la commission **Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines** ;

**DELIBERE**

Prendre actes des documents budgétaires pour l'exercice 2019 de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Audrey HENOCQUE**